

(1)

(N° 37.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1886.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

Demande du sieur Louis-Charles-Émile ALVIN.

MESSIEURS,

Le sieur Alvin, né à Bruxelles, le 12 mars 1848 (fils de M. Alvin, auquel nous vous proposons d'accorder la grande naturalisation pour services éminents rendus à l'État), sollicite, de la Législature, la grande naturalisation.

Sa demande vous a été adressée à la suite d'un arrêt de cassation qui a révélé la nationalité du requérant.

Celui-ci habite la Belgique depuis sa naissance et justifie avoir satisfait, en Belgique, aux lois sur la milice.

Sorti avec distinction de l'école des mines de Liège, il a rempli successivement les fonctions de professeur à l'école industrielle de Charleroi, d'ingénieur de 2^e classe des mines (3 juin 1874), de 1^{re} classe (30 juin 1881), d'ingénieur principal de 2^e classe (3 août 1885).

Votre commission estime qu'il y a lieu de prendre en considération la demande du sieur Alvin, dont la parfaite honorabilité est constatée par tous les rapports des autorités consultées.

Il s'engage à acquitter éventuellement le droit d'enregistrement.

Le Rapporteur,

J. DE BURLET.

Pour le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
